|  |  |
| --- | --- |
| الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبيةوزارة العدلالمديرية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج |  |

برنــــامج دعم إعـــادة الإدمـــاج الاجتمـــــاعي للمحبوسين

**APPUI DE LA SOCIETE CIVILE DANS L’ACCOMPAGNEMENT POST CARCERAL DU DETENU**

**RAPPORT DE PRESELECTION DES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DU PROJET**

**Experte Nationale : ROUAG Abla**

**SEMINAIRE REGION CENTRE**

Dans le cadre du projet « Appui à la société civile dans son rôle d’accompagnement à la réinsertion sociale des détenus» ont été réalisés en Février 2019, avec comme première étape du projet, trois séminaires régionaux (Ouest, Centre et Est), qui ont pour objectifs :

* De présenter un point de situation de la collaboration existante entre l’administration pénitentiaire et de la réinsertion et la société civile.
* De renforcer la collaboration entre la société civile œuvrant pour la réinsertion sociale des détenus et les pouvoirs locaux.
* D‘assurer la coordination entre les organisations de la société civile partenaires.

Il est attendu de ces séminaires :

* L’Identification des besoins des organisations de la société civile en matière d’intervention dans le domaine de la réinsertion sociale du détenu ;
* Le renforcement du partenariat DGAPR – OSC et pouvoirs locaux ;
* L’Identification des associations bénéficiaires du projet, plus précisément l’ identification des associations qui seront bénéficiaires de l’appui dans l’accompagnement post carcéral des détenus, ainsi que le choix des associations susceptibles d’ouvrir un centre d’accueil pour femmes sortant de prison.

En d’autres termes, l’objectif du projet étant l’appui aux associations qui ont des moyens humains et matériels adaptés pour l’aménagement de centres d’accueil et d’hébergement, et la formation à l’accompagnement social et psychologique des détenus sortant de prison, pour les associations qui activent dans ce type d’accompagnement post carcéral, il s’agit d’identifier les associations qui seront bénéficiaires de cet appui.

**Le séminaire région Centre**

Les travaux dans le cadre du projet ont débuté avec la tenue du premier séminaire, celui de la région centre qui s’est déroulé à Alger, à l’hôtel Mercure, les 17 et 18 Février 2019.

***1 – Première journée :***

Le séminaire de la région centre s’est tenu avec la participation :

- Des représentants de la Direction générale de l’administration pénitentiaire.

- Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement.

- Des représentants des pouvoirs locaux : DAS, DJS

- Des organisations de la société civile : au nombre de 29

- Des chefs des services extérieurs et de la réinsertion.

- Des juges d’application des peines

Les associations présentes :

* **Associations à caractère social :**

Association Tahadi el Bitala de Blida

Association El Amel de promotion et de protection de la femme de Blida

Association de Wilaya Himayet etoufoula oua mourafaket el chebeb Laghouat

Association de protection des droits de l’enfant de Bouira

Association Afak de Blida

Association Amira de protection et promotion de l’enfance de Blida

L’organisation Nationale de protection de l’enfance et de la jeunesse (bureau de Djelfa)

Association El kimem li echabeb oua etoufoula de Boumerdes

Association Ness li Ness de Ghardaia

Association Nour El Yatim de Tamanrasset

Association Amis des malades de Bordj Bou Arriridj

Association de developpement personnel et développement social de Msila

Association Hodna d’activités des jeunes de Msila

* **Associations culturelles :**

Association Sounaa El Hayet oua Sinaat el Najeh Ouargla

Association El ayedi el khadra Ouargla

Association Sissi Idhourar (les filles des montagnes) de Tizi Ouzou

Association Nadjah, assala oua isslah de Djelfa

Association Sounaa el hayet oua sinaaet el najeh de Ouargla

Association Ath kziaa de Tizi Ouzou

Association activités de la jeunesse de Bejaia

Association Elouencharis lil ibdaa de Tissemsilt

Association Nationale IKRAA d’Alger

* **Associations de promotion de la jeunesse :**

Association El Mourafek d’Alger

* **Associations de promotion de la femme :**

Association Nour d’Adrar

* **Associations caritatives ou de bienfaisance :**

Mechaal el chabab d’Alger

Association la main tendue d’Alger

* **Associations sportives :**

Association El Amel Bouira

Association Ouled el Houma d’Alger

* **Associations de protection des handicapés :**

Union de Wilaya des handicapés moteurs de Bouira

1.1 - Déroulement des travaux :

L’allocution d’ouverture a été prononcée par Mr Eric Overvest , coordinateur Résident du PNUD Alger, et par Monsieur Felioune Mokhtar, Directeur Général de l’Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion Sociale.

Monsieur Eric Overvest a rappelé les grandes lignes de la collaboration entre le PNUD et la DGAPR, l’importance du projet engagé en commun et a salué les efforts réalisés en matière de réinsertion sociale des détenus . Monsieur Felioune est intervenu dans le sens de la réinsertion sociale des détenus, et du rôle des OSC dans ce processus.

Après cette allocution, Monsieur Berkoune Mohamed a présenté la première communication, une présentation du projet et un bilan de la collaboration de la DGAPR avec les organisations de la société civile.

Dans un second temps, les deux expertes du projet ont présenté leurs communications, celle de l’experte nationale, madame ROUAG Abla, portant sur un « Etat des lieux de la société civile active en 2015 » . La communication suivante, celle du représentant de la DJS a été consacrée à l’expérience de la DJS de collaboration avec les organisations de la société civile, et la troisième, celle de madame CAULLIEZ Valérie avait pour thème «Le Centre d’Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Soleillet »

La séance de l’après-midi a été consacrée aux communications des représentants de la DAS, et de l’association IKRAA. La première sur la participation de la DAS à la réinsertion des détenus et la seconde sur l’intervention et les activités de l’association IKRAA dans l’alphabétisation des détenus.

Un débat avec l’assistance s’en est suivi, où les participants ont pu s’exprimer sur leurs préoccupations, ont demandé des informations et des précisions, ont posé des questions sur des points qu’ils souhaitaient voir développer. Les communications de la DJS et de la DAS ont été suivies de questions portant principalement sur les modalités d’obtention de financements par la DJS et la DAS.

1.2 – Contenu des débats :

Leurs interventions des participants étaient diversifiées, exprimant des préoccupations variées, relatives à leurs expériences et à celles des autres. Elles ont porté principalement sur :

* La question de la spécialisation des associations dans la réinsertion sociale des détenus
* Le problème de l’insuffisance voire de l’absence de coordination des associations entre elles, ainsi que celui de la coordination entre associations et institutions.
* La question de la spécialisation des membres des associations en réinsertion sociale des détenus, souvent confondue avec la qualification, et qui ne semble pas constituer une condition, pour certaines associations, à l’intervention en réinsertion sociale .
* La question de la formation des associations à la réinsertion sociale a également été discutée par certaines associations.
* La définition de ce qui relève des missions des institutions de l’état, et ce qui relève du rôle des associations s’est posée en RS.
* La nécessité d’établir des stratégies en matière d’accompagnement des détenus serait pour certains, un préalable à l’intervention en RS.
* L’importance de la prise en charge de la famille comme mesure de prévention.
* La question des populations vulnérables pour lesquelles il est nécessaire d’ouvrir des centres d’accueil et d’hébergement (hommes/femmes, mineurs/majeurs) a aussi été discutée.
* Un souci majeur pour les associations est celui de leur financement :
* L’intervention en réinsertion des détenus ne permet pas de percevoir des subventions pour cette intervention, dès lors que cette activité ne figure pas dans les statuts de l’association.
	+ Certaines associations ne connaissent pas les démarches à faire (contrat projet à présenter aux pouvoirs locaux, notamment DJS et DAS, en réponse à l’appel à projets) pour bénéficier de subventions. Elles souhaitent être informées, voire même formées à la construction de programmes qui leur permettront d’obtenir des financements.
* Une autre préoccupation a été soulevée, celle de la formation des détenus durant leur incarcération, qui doit s’adapter au nouveau marché du travail, ou aux secteurs que l’on souhaite dynamiser (agriculture par exemple).
* Les représentants des pouvoirs locaux estiment que beaucoup d’associations ne sont pas qualifiées à intervenir dans la réinsertion sociale des détenus, et qu’il est nécessaire de procéder à un choix.
* Un problème important a été soulevé, celui de la permanisation ou du bénévolat des accompagnateurs, l’accompagnement ne pouvant pas être le travail de bénévoles, selon les uns, tandis que d’autres ont argué que le centre devait être pris en charge par des bénévoles.

***2 - Deuxième journée :***

2.1 - Déroulement des travaux

La seconde journée a été consacrée, dans sa séance de la matinée, à une présentation des associations. La séance de l’après-midi s’est déroulée sous la forme de 4 ateliers où les associations ont fait leurs propositions portant sur :

* L’accompagnement social
* L’accompagnement psychologique
* Le financement
* Le centre d’accueil

Les 29 associations présentes à ce séminaire ont donc présenté leurs activités, et leurs interventions dans la réinsertion sociale des détenus, parfois leurs difficultés, particulièrement en matière de subventions.

Un certain nombre d’entre elles ont uniquement des activités caritatives, de bienfaisance, ou des activités culturelles et sportives. Les activités de formation et d’apprentissage sont également nombreuses, notamment celles englobant l’artisanat traditionnel, et les activités domestiques telles que la cuisine, pâtisserie, couture et broderie. Une petite proportion d’associations a des activités d’accompagnement social et psychologique, en intra carcéral, et certaines moins nombreuses, en post carcéral. Lors de leurs présentations, la question de leurs moyens humains, matériels, locaux, véhicules, n’a pratiquement pas été abordée, ce qui peut rendre difficile la sélection d’associations en fonction de ces critères.

Pendant la séance de l’après-midi, les associations se sont réparties sur les 4 ateliers cités précédemment, l’atelier qui a regroupé le plus d’associations étant celui concernant le financement, tandis que celui qui a attiré le moins de monde est celui du centre d’accueil et d’hébergement.

2.2 –Restitution des ateliers :

2.2.1 – Atelier Accompagnement psychologique :

- Propositions générales :

* Les associations ayant participé à cet atelier estiment que le mouvement associatif a les moyens humains pour faire de l’accompagnement psychologique.
* Les associations n’ont pas de moyens de transport, elles utilisent toutes les moyens personnels des membres.
* Certaines associations n’ont pas de locaux.
* Les équipements sont insuffisants pour la plupart des associations.

- L’accompagnement en intra carcéral :

* Les groupes de parole sont réalisés par beaucoup d’associations.
* Importance de l’écoute avec les détenus.
* Importance du suivi psychologique.
* Importance de travailler en relation avec la famille.

- En post carcéral :

* Il est difficile pour les associations d’être en contact avec les détenus à cause des appréhensions des uns et des autres.
* Les pourvoyeurs d’emploi (institutions publiques ou privées) n’apprécient pas les interventions des associations en faveur des détenus.
* Le comportement des ex détenus n’est pas favorable au dialogue avec les pourvoyeurs d’emplois.

2.2.2 – Atelier financement :

* Le financement des associations actives dans la réinsertion sociale des détenus doit se faire par le Ministère de la justice.
* Les associations doivent se rapprocher des institutions qui les financent pour apprendre à faire des projets.
* Il faut se rapprocher des organisations internationales pour demander des financements.
* Il faut trouver des sources de financement autres que les subventions de l’Etat : entreprises privées, ….

2.2.3 – Atelier Accompagnement social :

* Il est nécessaire de renforcer les ressources humaines par des formations et des recyclages.
* Il faut sensibiliser la société à la problématique des sortants de prison.
* Il faut intégrer les affaires religieuses dans la réinsertion sociale des détenus.
* Il faut que les associations actives se constituent en fédérations.
* Il faut revoir certains règlements et les actualiser.
* Il faut former et recycler les éducateurs de la DJS au travail de proximité dans les quartiers.
* Il faut laisser un quota suffisant de postes de travail aux ex détenus et veiller à ce que le casier judiciaire ne leur soit pas exigé.
* Il faut combattre le phénomène de drogue.
* Il faut aider la société civile à la sensibilisation contre le tabou du détenu.

2.2.4 – Atelier Centre d’accueil :

* Il faut veiller à la coordination des associations avec les services extérieurs
* La coordination entre établissements pénitentiaires, services extérieurs, associations, DAS et DJS est indispensable.
* Il est souhaitable de faire une coordination entre associations et services extérieurs inter wilayales.
* Nécessité de former les membres des associations à la réinsertion sociale
* Demander la contribution des Wilayas pour fournir des appartements aux associations pour les aménager en centres d’accueil.
* Réserver des chambres au sein des auberges de jeunesse pour les sortants de prison.
* Exploiter les centres d’accueil de la DAS (Diar errahma…) pour héberger les détenus sortant de prisons.
* Les biens « habbous » des affaires religieuses pourraient être utilisés pour y construire des centres d’accueil.
* Définir l’hébergement de façon précise
* Créer des règlementations pour cette mission.
* Les établissements doivent donner toutes les informations aux associations pour qu’elles connaissent bien les personnes incarcérées.

**Conclusion :**

* Il apparait, au terme de l’atelier région centre, que les associations réalisent des activités à caractère social en intra carcéral surtout, mais aussi en extra carcéral, notamment en faveur de publics vulnérables : jeunes, femmes, malades et handicapés.
* Cependant, aucune association ne fait de l'accompagnement social global individualisé : il n’y a pas de véritable coordination ni de projet défini avec la personne concernée.
* L’aide aux détenus et aux détenus libérés est, pour certaines régions (Sud, Kabylie) fondée sur des valeurs traditionnelles d’entraide et de solidarité, qui n’ont pas de rapport avec l’accompagnement social global, tel qu’il doit être pratiqué.
* Les moyens matériels et humains des associations sont de manière générale assez insuffisants et les intervenants manquent de spécialisations utiles à l’accompagnement social et psychologique, voire même de culture de la réinsertion sociale.
* La formation des associations à l’accompagnement post carcéral des détenus, et même à la réinsertion sociale est indispensable.

**PRESELECTION DES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DU PROJET**

Pour donner un avis quant aux associations qui peuvent bénéficier du projet, nous avons évalué les capacités des associations rencontrées sur la base de critères que nous avons jugés pertinents à savoir :

* Les moyens matériels des associations (lorsque l’information à ce propos est disponible) : locaux, équipements informatiques, véhicules, moyens financiers
* Les moyens humains des associations : nombre, spécialisation
* Le fait que l’association pratique des activités post carcérales allant dans le sens de l’accompagnement social ou psychologique.
* La connaissance que l’association semble avoir de la réinsertion sociale
* La capacité à trouver des financements pour l’association.
* La réalisation d’activités sociales innovantes peut être un atout supplémentaire.
* Une connaissance même modeste de la langue française, vu que la formation à l’accompagnement va se faire en français

***Remarque : Il est plus difficile de se prononcer à priori sur l’aptitude des associations à pouvoir faire de l’accompagnement psychologique, tant que la composante humaine de l’association n’est pas communiquée avec précision, et tant qu’il n’est pas connu si les seuls présidents d’associations vont bénéficier de la formation, ou le staff concerné dans sa totalité.***

Pour la région Centre, nous proposons :

* **L’association « l’accompagnateur » (El Mourafek)** d’Alger qui a fait l’expérience de la formation en faveur des détenus à la création de petites entreprises. Il serait par conséquent souhaitable de verser cette association à la formation en **accompagnement social**.
* **L’association Amira de protection et promotion de l’enfance de Blida** qui fait de l’accompagnement post carcéral et qui a déposé une fiche technique de création de centre d’accueil pour ex détenues auprès du Ministère de la Solidarité, de la famille et de la condition féminine. L’association peut être orientée vers la formation à **l’accompagnement psychologique**.
* **L’association Ness li Ness de Ghardaia**, qui a des activités extra carcérales, en particulier des formations au montage de projet avec la CEE, propose aux jeunes des formations en recyclage des ordures, et en réparation des téléphones portables (avec la collaboration de la Fondation de France) L’association peut être orientée vers la formation à **l’accompagnement social.**
* **L’association la main tendue d’Alger** qui réalise depuis de nombreuses années des activités en post carcéral, dont des séances de yoga, des ateliers d’apprentissage de la pâtisserie. . L’association peut être orientée vers la formation à **l’accompagnement psychologique**.
* **L’association El Amel de Blida** qui pratique l’aide à la construction de projets et l’accompagnement dans les démarches pour s’insérer dans les dispositifs d’aide à l’insertion professionnelle. Il serait souhaitable de verser cette association à la formation en **accompagnement social.**
* **L’association El Affak de Blida** qui fait de l’accompagnement des ex détenus à la création de micro entreprises. Il serait souhaitable de verser cette association à la formation en **accompagnement social.**